

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2024_3_6

**Objet : ADHÉSION À L'ASSOCIATION
LOCALE DE LIEN D'INFORMATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT
GERONTOLOGIQUE (ALLIAGE)**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 avril à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC.**

Etaient présents :

Mr MARCILIAC Jérôme

Mme WECKERLIN Carine

Mme BARATA Silvia

Mme BAUMANN Claude

Mme CHAUVIN Anny

Mme PAUL Jany

Mme ROSMARINO Laurence

Mme MERZOUGUI Noura

M. CASTELLO Patrick

Absents donnant pouvoir :

M. DUMETZ Jean Philippe – Pouvoir à

Mme PAUL Jany

Absents :

Mme DAHMAN Hinda

Mme GIRAUD Alberte

Mme MOREL Anne-Marie

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Adhésion à l'Association Locale de Lien d'Information et d'Accompagnement GÉrontologique (ALLIAGE)

L'association ALLIAGE a été initialement créée en juin 2002 pour porter un dispositif de coordination (CLIC en 2003) devenue « pôle info seniors pays Salonais ».

Elle résulte d'un partenariat étroit à l'initiative des institutions publiques. Le conseil d'administration est composé d'acteurs représentatifs du territoire : hôpital du Pays Salonais, service d'aide à domicile, EHPAD, communes, associations et professionnels libéraux.

Adhérer à l'association ALLIAGE permet de bénéficier des interventions du pôle info seniors dans tous les aspects du quotidien : information et accompagnement des seniors, des aidants et des professionnels, maintien au domicile, accès au droit, entrée en établissement, etc.

Faire partie d'ALLIAGE permet aussi de participer à l'amélioration de la qualité de service rendu à nos administrés :

- Inscription dans un réseau de professionnels ancré sur le territoire et partage de l'expertise de tous quant à l'information du public ou de l'appui au professionnel.
- Conception avec les adhérents, le pôle info seniors et les autres acteurs d'une offre de services répondant aux besoins (public et professionnels) : diffusion de l'expertise gérontologique, évaluation au domicile, simplification du parcours, etc.
- Mise en œuvre de projet propre à l'objet d'ALLIAGE et ses adhérents : lien ville-établissement de santé et d'hébergement lutte contre l'isolement, etc.

L'association ALLIAGE intervient déjà auprès de nos séniors. En 2023, 44 personnes ont pu bénéficier de son accompagnement : maintien à domicile, placement en EHPAD, soutien aux aidants, accès aux droits.

Pour permettre à ALLIAGE de continuer pérennément ses actions et renforcer notre partenariat, le CCAS a été sollicité pour adhérer à l'association.

Une rencontre a eu lieu le 17 janvier 2024. Il a alors été proposé des permanences sur notre commune à raison d'une fois par trimestre et des rendez-vous d'évaluation gérontologique au bureau ou au domicile afin d'accompagner le CCAS au mieux face aux problématiques des seniors. Ainsi que des réunions trimestrielles dont l'objectif sera la veille sociale, la mise en lien des différents acteurs qui œuvrent dans le champ du Grand Age.

Pour l'exercice 2024 l'adhésion est maintenue à 1 € par habitant de 60 ans et plus (résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2006) elle représente donc pour la commune de la Fare les Oliviers la somme de 2068 € (chiffre Insee 2020).

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'adhérer en 2024 à l'association ALLIAGE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Association ALLIAGE pour l'année 2024

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents y afférents.

DIT que les crédits nécessaires à la cotisation de l'année 2024 auprès de l'Association ALLIAGE seront prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

M. MARCILIAC Jérôme



La secrétaire de séance

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

